

SÉANCE DU 31 MAI 2023

Le Maire de la commune de Régnié-Durette certifie avoir convoqué le Conseil Municipal pour le 31 mai 2023.

Le Maire,

Présents: M. Jean Paul Robin, M. Georges Montel, Mme Catherine Cinquin, M. Patrick Favre, Mme Anne-Marie Fuet, Mme Stéphanie Khalil, Mme Catherine Lefert, M. François Rivier, M. Yves Bodot, Mme Pascale Charles, Mme Charlotte Congretel, et M. Adrien Perron.

Absent : M. Paul Desplaces (pouvoir à Jean Paul Robin)

Secrétaire de séance : Pascale Charles

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 mars 2023

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 27 mars 2023.

Informations

Monsieur le maire tient tout d'abord à préciser que sur la convocation envoyée, le nom et la date de la délibération à modifier sont erronés. Il convient de les remplacer par : « modification de la délibération 2023-18 du 27 mars 2023 ».

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de la réception de plusieurs courriers :

- Une lettre de remerciement de Patricia Prolange pour le bouquet de fleurs reçu pour ses conscrits.
- La copie d'une pétition des habitants du hameau des Bulliats adressée à la Direction Départementale de l'Équipement pour la sécurisation de la route qui traverse le hameau.
- Une invitation du Projet Alimentaire Territorial Saône Beaujolais à l'atelier « Précarité alimentaire et accès à l'alimentation pour tous ».
- Une invitation du théâtre de Villefranche-sur-Saône pour le démarrage de la saison culturelle 2023 – 2024, le 15 juin à 19h. Yves Bodot sera présent. Ce courrier informe également d'un changement de directeur.
- Une invitation de la Chorale Beaujolaise pour le concert du samedi 3 juin à 20h30 à l'église de Saint-Etienne-des-Oullières.
- Une information du Tour du Beaujolais (9, 10 et 11 juin 2023) sur le passage des cyclistes à Régnié-Durette, le 11 juin vers 14h10. Une invitation pour le verre de l'amitié lors de l'arrivée sur une des étapes est également jointe.
- Une invitation pour l'inauguration de la nouvelle antenne du département du Rhône et du Centre Communal d'Action Sociale de Villefranche-Sur-Saône, le jeudi 15 juin 2023 à 17h.

Monsieur le Maire précise enfin que Madame Anne-Marie Fuet est inscrite à une journée de formation sur la gestion des archives le 29 juin à Lyon.

Commission finances :

Demande d'une subvention au titre du produit des amendes de police 2023.

Le budget approuvé par le conseil municipal du 27/3/2013 prévoit l'achat de panneaux signalétiques dans le cadre de la mise en place d'une zone 30 km/h dans le centre bourg, des travaux de signalisation horizontale (passage piéton, bande de stop...) et un radar pédagogique. Le coût estimé de ces aménagements est de 15 969,96 € HT soit 19 163,95 € TTC.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du produit des amendes de police 2023.

François Rivier, conseiller délégué aux finances, informe le conseil municipal qu'au maximum la subvention ne pourrait qu'être équivalente à 50% du coût des travaux envisagés, soit 9 581 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du produit des amendes de police 2023 pour les aménagements indiqués ci-dessus.

Modification de la délibération 2023-18 relative aux subventions attribuées (Conseil Municipal du 27/3/2023) : modifications des montants attribués à l'Amicale laïque de Beaujeu et à Chat-Pito.

Après une coordination au niveau de la CCSB, le montant de la subvention pour la garde des jeunes enfants pour Chat-Pito a été fixé à 4.50 € par jour et par enfant.

Afin d'assurer une égalité de traitement entre Chat-Pito et l'Amicale laïque de Beaujeu, il est proposé de modifier comme suit les subventions attribuées aux deux associations :

- Chat-Pito : 4,50 € par jour et par enfant soit un montant de 2 398.50 € pour 2023 (sur la base de la fréquentation 2022).
- Amicale laïque de Beaujeu : 4,50 € par jour et par enfant soit une enveloppe estimée de 2 400,00 € pour 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions précitées.

Attribution d'une subvention exceptionnelle à Beaujolais Basket

Suite à la participation de Beaujolais Basket à la finale de la Coupe de France et d'une demande du club pour une aide financière, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour couvrir les frais de déplacement de l'équipe.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à Beaujolais Basket.

Augmentation du loyer du logement 1 à compter du 01 juin 2023

Le logement n°1 situé dans le bâtiment de la mairie, récemment rénové, va être mis en location. Il est proposé d'augmenter son loyer au montant de 596 € par mois à compter du 1er juin 2023. Ce montant est identique à celui du logement n°2 dont la surface est comparable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'augmenter le loyer du logement n°1 à 596 € par mois à compter du 1er juin 2023.

Convention Chat-Pito :

Catherine Cinquin rappelle au conseil municipal que la première version de la convention proposée n'avait pas été validée par plusieurs communes, dont la nôtre. Séverine Duvernay de la CCSB a œuvré afin de proposer un compromis financier, soit 4,5 € par enfant. Ce montant permet de combler le déficit actuel de l'association. De plus, le paragraphe engageant les communes à couvrir les déficits futurs (et donc non chiffrables) a été enlevé de cette dernière version. Enfin, la convention est signée pour 3 ans aujourd'hui et non 5 ans comme initialement prévu. Suite à la signature de cette convention par la commune, les familles durégnatannes vont payer 22 € par enfant et seront prioritaires pour leur inscription.

Catherine Cinquin demande au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour le financement de l'accueil collectif des mineurs proposé par Chat-Pito.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour le financement de l'accueil collectif des mineurs par l'association Chat-Pito.

Centre de gestion du Rhône : adhésion à la mission « référent déontologue de l' élu local »

Cette adhésion liée à l'application du décret n°2022-1520 paru au journal officiel du 7 décembre 2022 est obligatoire. Ce référent ne doit être ni un élu actuel, ni élu au cours des 3 dernières années.

Le CGD 69 dispose de sa propre référente qui, sans coût supplémentaire pour les collectivités affiliées (ce qui est le cas de notre commune) peut également être notre « référent déontologue ». Le maire propose donc aux membres du conseil de suivre la proposition et de signer la convention, avec le CDG 69.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention avec le CDG69 pour une adhésion à la mission « référent déontologue de l' élu local.

Création d'une commission : personnel communal

Le maire explique au conseil municipal les raisons pour lesquelles il souhaite la création d'une commission communale « personnel communal », comme cela se fait dans d'autres communes.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création d'une commission communale « personnel communal » dont le nombre de membres est fixé à 5.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, nomme : George Montel, Patrick Favre, Catherine Cinquin, Yves Bodot et Stéphanie Khalil comme membres de cette commission.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, nomme Stéphanie Khalil responsable de la commission.

Commissions communales et intercommunales :

Commission bâtiments :

George Montel informe le conseil municipal que :

- Le permis de construire pour la véranda du multiservices a été déposé, de même que les dossiers auprès des services de l'Eta (ABF et ERP). Les entreprises retenues sont : architecte : Ramage Jérôme - fabrication de la véranda : Gustave Rideau - maçonnerie : BF maçonnerie – plâtrerie/peinture : entreprise Bréda Frères - électricité : la SEB- carrelage : Gaby Crusado - chape : MF Chape. Le début des travaux est prévu pour octobre 2023, si les autorisations sont accordées en temps voulu.
- Réfection de la toiture du multiservices.
- Le rafraichissement du logement au-dessus de la mairie et la peinture des toilettes de la mairie sont terminés.

Syder :

Fin juin la pose des deux mâts et le changement des projecteurs sur les terrains de tennis devraient être terminés.

Actuellement une opération d'installation de bornes de recharge pour voiture électrique, financée par le Syder, est en cours pour toutes les communes qui en ont fait la demande. La municipalité s'est positionnée pour l'installation d'une borne près de la maison associative. Le modèle choisi permettra un chargement en 3h pour 300 km.

Commission école :

Catherine Cinquin informe le conseil municipal que :

La commande des trois vidéoprojecteurs interactifs pour équiper les classes est effective. L'installation se fera le dernier mercredi d'école et le premier mercredi des vacances : installation des tableaux et intervention de la SEB. A la fin des vacances scolaires, la société Isinet procédera à l'installation du matériel informatique et à la formation des enseignants.

Le changement des 12 ordinateurs portables contenus dans la mallette numérique a été très apprécié par l'équipe enseignante qui remercie beaucoup la municipalité.

L'effectif pour la rentrée prochaine est à ce jour de 132 élèves inscrits. Une demande pour l'ouverture d'une 6^{ème} classe a été envoyée à l'Académie. Si cette demande est acceptée, la garderie se ferait alors à l'étage dans « l'aquarium » avec l'utilisation de la bibliothèque.

Une réunion avec le sou des écoles est à prévoir pour l'organisation de la cantine.

M. Paul Desplaces, référent pompier, tient à faire savoir qu'une « intervention » des pompiers a eu lieu à l'école et qu'il n'en était pas informé. La municipalité n'ayant pas non plus été tenue au courant, Monsieur le Maire, aura un entretien avec le chef de casernement.

Tour de France :

L'association « Donnons des Elles au vélo » qui milite pour l'inclusion des femmes dans le monde du cyclisme, va effectuer le même parcours que les hommes à J-1 et donc passer à Régnié-Durette le 12 juillet. Les membres de l'association souhaiteraient faire une pause aux alentours de midi dans notre commune et demandent si une salle peut être mise à leur disposition.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'accueillir les membres de l'association « Donnons des Elles au vélo » le 12 juillet à l'espace loisirs.

Commission culture et manifestations :

Anne-Marie Fuet informe le conseil municipal que depuis le dernier conseil, il y a eu la préparation et la distribution des colis des aînés, de même que le repas servi à la salle des fêtes aux 57 inscrits. Le repas, tout comme l'animation ont été vivement appréciés. Cette rencontre avec nos aînés, fixée au printemps semble convenir à la majorité d'entre eux et est donc à retenir pour l'année prochaine.

L'affiche pour la soirée musicale du 23 juin, proposée sur la place du village et à l'étang de la Carelle est prête.

Commission communication :

Anne-Marie Fuet informe le conseil municipal que depuis le début de l'année, le bulletin communal 2022 et un flash info ont été distribués.

Une réunion s'est tenue le 30 mai, afin de travailler sur la réfection du panneau de Saint Vincent. Avant la fin de la semaine, un devis sera demandé à l'entreprise Signaux Girod.

Dans le cadre du passage du Tour de France sur la commune, un coffee Truck souhaite s'installer sur le parking en face de l'église. La commission après discussion a opté pour une installation devant l'espace loisirs. Cette proposition sera validée après concertation avec la gérante du multiservices.

Afin d'informer au mieux la population, la commission prépare un flash info regroupant tous les événements de l'été sur notre commune et aussi en lien avec le passage du Tour de France.

Compte rendu de la commission culture de la CCSB :

Cinéma le Singulier : suite au changement de gestion, la fréquentation reste bonne, sans aucun changement de tarif. Les ventes de confiseries sont en hausse. Aucun problème pour la reprise des anciens employés. Toutefois, un projet de multiplex pourrait voir le jour à Belleville-en-Beaujolais (5 ou 6 salles), ce qui mettrait le cinéma le Singulier en grande précarité.

L'association Idéal cinéma pourrait se positionner sur le cinéma en plein air, ce qui pourrait faire concurrence à la CCSB.

Sybémol :

La journée porte-ouverte aura lieu ce samedi 3 juin : le matin à Beaujeu et l'après-midi dans la cour d'école à Quincié-en-Beaujolais.

Commission finances :

La commission a travaillé sur les demandes de subventions.

Pour la rénovation thermique des bâtiments, trois demandes ont été déposées : au Fonds Vert, au département et à la région.

Pour la rénovation de l'église, deux demandes de subvention ont été déposées, pour 60 K€ et 42 K€. En 2024, les demandes pourront être faites au DETR (dotation de l'État destinée aux territoires ruraux) et à la CCSB.

Une demande a été faite à la fondation du patrimoine. Le dossier a été retenu au niveau du département et est envoyé pour étude au niveau national.

Pour la véranda du multiservices, une demande de subvention auprès de la région a également été envoyée avec le soutien d'un conseiller régional.

Commission voirie :

Les arrêts de bus à Saint Vincent ont été refaits aux normes. L'année dernière les travaux de voirie n'ont pas été effectués car les devis demandés sont arrivés trop tard à la CCSB. Cette année, la personne en charge des devis chez Oxyria ayant quitté la société, la CCSB a souhaité rompre son contrat avec Oxyria. Cette situation entraînera donc de nouveau un retard dans les travaux de voirie.

Suite à la rencontre entre les membres de la commission et Monsieur Richard Griffon de l'agence technique départementale du Rhône, concernant la sécurisation du village, une étude des points critiques a été réalisée. Il ressort de cette visite, qu'il peut être intéressant de mettre en place une zone à 30 km/h au niveau du centre bourg (chicanes et autres tests). Aux Forchets, une modification de l'emplacement de l'arrêt de bus est possible afin de le mettre aux normes. Enfin à Vernus voir comment inciter les voitures à réduire leur vitesse.

Association des artisans et commerçants de Régnié-Durette :

L'association a tenu une réunion le 2 mai dernier. Stéphanie Khalil était présente à cette réunion.

Lors du passage du Tour de France, l'association tiendra un stand de vente de sandwiches.

Elle prévoit de réorganiser son marché de Noël, qui se déroulera le samedi 16 décembre 2023 sur le parking devant la maison associative et à l'intérieur de la maison associative.

La séance est levée à 21h32.